



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PUY DE DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA
COHÉSION SOCIALE DU PUY-DE-DOME

Service Vie Associative, Jeunesse,
Education Populaire et Sports

Février 2020

A l'attention des organisateurs d'ACM
A l'attention des directeurs et directrices d'ACM

CORONAVIRUS –COVID 19

Dans le cadre de l'épidémie de covid-19 qui sévit actuellement dans certains pays, vous trouverez ci-dessous les recommandations gouvernementales concernant les accueils collectifs de mineurs.

Les personnes (enfants et membres de l'équipe d'encadrement d'un accueil) qui reviennent de zones à risque, à savoir de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie doivent observer les recommandations suivantes :

- Surveiller sa température 2 fois par jour ;
- Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Porter un masque chirurgical lorsqu'on est en face d'une autre personne et lorsque l'on doit sortir ;
- Laver ses mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- Eviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Eviter de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Eviter toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...) ;
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégier le télétravail et éviter les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...).

Pour les personnes envisageant de se déplacer vers les zones à risque :

- Tout séjour pour mineurs vers la Chine est proscrit.
- Reporter tout voyage vers l'Italie du nord compte tenu des restrictions mises en place localement (Lombardie et Vénétie) La fiche « conseils aux voyageurs » relative à l'Italie, décrit les restrictions prises par les autorités italiennes en Lombardie et en Vénétie. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>.
- Reconsidérer la pertinence de tous les voyages vers les zones d'exposition
- Différer de 14 jours, période correspondant à la période d'incubation du virus, l'accueil des mineurs de retour des zones d'exposition inscrits dans les accueils de loisirs